

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 18 juin 2020

N° de délibération : 2020-22-CS	
CADRE :	Travaux
OBJET :	Avancement du projet FTTH et avenants aux marchés n° 18001, 18002, 18003 et 18015

L'an deux mille vingt, le 18 juin à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE			X	
M. Alain THOMAS			X	
M. Bernard DUPONT		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Seize délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-deux droits de vote sur quarante-huit (87,5 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

I) Syndicat Mixte Ouvert Charente Numérique : éléments de contexte du projet FTTH

1. Historique

Charente Numérique a pour mission l'aménagement numérique du département, ce qui inclut notamment le déploiement d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) et un certain nombre d'actions complémentaires destinées à améliorer l'accessibilité à Internet et la couverture de téléphonie mobile.

Il assure donc la maîtrise d'ouvrage du programme départemental d'aménagement numérique très haut débit et a adhéré à la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) en charge de la maintenance, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau fibre optique auprès des opérateurs de détail, également dénommés Fournisseurs d'Accès Internet (FAI.)

Pour ce faire, en accord avec l'ensemble de ses membres, il a mobilisé les acteurs publics pour garantir le financement du projet et conclu tous les contrats utiles à la mise en œuvre des différents volets de ce programme.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH, des marchés de Conception-Réalisation, ont été notifiés aux groupements Axione / Bouygues Energies et Services et Resonance / Sobeca / Somelec dans les conditions suivantes :

- Marché n° 18015 – Lot 1N confié au groupement Axione (mandataire)- Bouygues Energies et Services
- Marché n° 18001 – Lot 2 confié au groupement Resonance (mandataire)- Sobeca / Somelec
- Marché n° 18002 – Lot 3 confié au groupement Axione (mandataire)- Bouygues Energies et Services
- Marché n° 18003 – Lot 4 confié au groupement Axione (mandataire)- Bouygues Energies et Services

Pour l'ensemble des lots, le périmètre du projet contractualisé, constituant la Phase 1 du projet FTTH de Charente Numérique, revêt les caractéristiques suivantes :

- Nombre de tronçons de collecte en fibre optique à construire : 34
- Nombre de NRO : 29
- Nombre de PM : 250
- Nombre de prises FTTH : 110 315

Selon les lots concernés, le volume financier se décompose ainsi :

	Forfait HT	BPU Prises isolées (HT)
Lot 1N	21 821 970 €	2 627 378 €
Lot 2	43 530 070 €	7 901 172 €
Lot 3	23 850 945 €	2 601 683 €
Lot 4	29 860 532 €	2 782 154 €
TOTAL	119 M€	16 M€

Notification des marchés : 15/01/2018 (lot 3-4), 16/01/2018 (lot 2) et 07/06/2018 (lot 1N)

Durée d'exécution des marchés : la durée d'exécution de chaque lot a été initialement décomposée suivant 7 jalons, ramenée à 6 jalons pour le lot n° 2, et s'établit à ce jour à :

- Lots 1N, 3 et 4 : 39 mois
- Lot 2 : 58,5 mois (modifié par avenant n° 1)

2. Etat d'avancement au 15 mars 2020, avant interruption des travaux

Le groupement Résonance / Sobeca / Somelec, titulaire du lot 2, a réalisé :

- 8 tronçons de collecte sur les 11, contractuellement dus pour le 4 décembre 2019 ;
- La pose des 8 NRO attendus dans le délai contractuel ;
- La livraison d'une poche (ZAPM), sur 60 au total, contre 17 contractuellement dues au 15 mars 2020 ;
- La livraison de 275 lignes FTTH (sur cette ZAPM), sur 25057 à construire sur le Lot 2.

Le groupement Axione / Bouygues Energies et Services, titulaire des lots 1N, 3 et 4 a réalisé :

- 4 tronçons de collecte sur les 23, contractuellement dus pour le 7 juin 2019 ;
- La pose des 21 NRO attendus dans le délai contractuel ;
- La livraison de 2 poches (ZAPM), sur 190 au total pour les 3 lots, contre 80 contractuellement dues au 15 mars 2020 ;
- La livraison de 730 lignes FTTH, sur 84500 à construire sur les 3 lots.

Des retards sont constatés sur l'ensemble des lots, notamment pour les jalons 1 et 2 des lots 2 (Sud), 3 (Ouest) et 4 (Nord-Ouest).

Pour rappel, comme présenté au précédent Comité syndical en date du 10 mars 2020, ces retards ont été sanctionnés fin février 2020 par l'application de pénalités d'un montant de 1 070 441 € cumulés entre les 2 titulaires selon la répartition suivante :

- Pour le lot n° 1N de Axione / Bouygues Energies et Services : 238 802 euros ;
- Pour le lot n° 2 Resonance / Sobeca / Somelec : 235 200 euros ;
- Pour le lot n° 3 de Axione / Bouygues Energies et Services : 349 599 euros ;
- Pour le lot n° 4 de Axione / Bouygues Energies et Services : 246 840 euros.

Un retard similaire est constaté sur la plupart des projets FTTH lancés en France ; les causes sont identifiées mais difficiles à traiter. Nous avons pu constater les éléments suivants :

- Manque de main d'œuvre : à l'attribution des marchés, l'effort de constitution des équipes est un challenge redoutable. Il n'y a pas de personnes au chômage dans ce secteur.
- Manque de compétence : du fait du premier point, nos titulaires de marchés et leurs sous-traitants sont contraints d'embaucher des salariés sans expérience, nécessitant un temps de formation interne. La montée en compétences se fait ensuite sur le tas. Le turn over est important (30 %) par rapport aux autres secteurs industriels.
- Manque de méthode sur les études et les DOE : la réussite d'un tel projet repose sur la capacité à industrialiser la production de livrables (AVP, EXE, DOE), à les livrer au bon format, sans erreur (Grace THD).
- Gestion de chantier délicate : le déploiement d'un réseau FTTH est un projet complexe, nécessitant d'intégrer de multiples contraintes et impondérables provenant de Tiers ne partageant ni le même objectif ni le même calendrier. Exemples : Poteau Orange, Poteau Enedis, Convention de passage en façade, Elagage, ABF...

II) Impact de la crise sanitaire du Covid 19

1. Le retard s'accumule

Comme tous les pans de l'activité économique de notre pays, le déploiement de la fibre par nos titulaires a été frappé par la crise sanitaire dès le 17 mars 2020.

Globalement, les chantiers (génie civil, tirage de fibre, raccordement) ont été quasiment à l'arrêt jusqu'à fin avril sur initiative des titulaires des marchés. Depuis, les deux groupements ont repris leurs activités sur le terrain avec la mise en place d'un nouveau cadre, basé sur le guide-protocole de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, et après sollicitation et accord de notre CSPS.

Cette reprise est un signe fort et positif face à la pandémie. Toutefois, un premier bilan début juin 2020 fait ressortir les constats suivants :

- L'absence de certains employés (personnes fragiles ne pouvant reprendre le travail, parents devant garder leurs enfants) est encore observée ;
- Le protocole et les gestes barrières induits sont des freins à la productivité des équipes (notamment génie civil et tirage en aérien).

La reprise observée depuis le 4 mai 2020 est lente et progressive ; elle continue à engendrer du retard sur le planning par rapport à une productivité nominale. Elle occasionne probablement des surcoûts chez les titulaires.

Au final, le retard cumulé constaté à mi-juin 2020 par rapport aux délais contractuels initiaux s'établit ainsi :

- Lot 1N (Axione) : 9 mois de retard ;
- Lot 2 (Résonance) : 1 an de retard ;
- Lot 3 et 4 (Axione) : 1 an de retard.

2. Une période mise à profit sur le fond

Durant la période du confinement, les titulaires ont maintenu leurs activités de Bureau d'Etudes. Cela a permis de poursuivre la production des études (AVP – EXE) et celle des DOE.

Par ailleurs, l'ensemble du management de projet de nos titulaires étant en télétravail, comme l'effectif de Charente Numérique, les comités de suivi ont pu se dérouler au rythme habituel (bimensuel) en visio-conférence. Charente Numérique en a profité pour afficher sa préoccupation première : la livraison de nouvelles ZAPM et donc de prises FTTH.

De très gros efforts ont été consentis pendant ces 8 semaines par les équipes de la SPL, de LFNA et du Syndicat, pour comprendre les difficultés rencontrées par notre titulaire Résonance (Lot 2) et lui transmettre réponses et savoir-faire en matière de rendu de DOE. Ainsi, quatre réunions de 2 heures, en présence du DGA de Firalp (Maison mère de Résonance) et du Directeur du Syndicat se sont tenues avec un seul objectif : savoir produire un DOE dans les règles édictées par notre exploitant pour parvenir à sortir des prises.

La teneur de ces échanges entre MOA et titulaire se voulait avant tout pédagogique, assertive et non pénalisante.

De la même manière, des contacts réguliers entre le Directeur du Syndicat et la Direction d'Axione ont eu lieu pour qu'un planning fiable soit disponible dès la sortie du confinement.

Un état d'esprit collaboratif a été instauré, trouvant sa raison d'être dans un constat partagé par tous : *Jamais, les conditions d'accès à un bon débit n'ont été aussi **discriminantes** que pendant le confinement. En matière de fibre optique à l'abonné, ce qu'il était urgent de réaliser avant la crise, **l'est encore plus maintenant.***

III) Perspectives

Les 7 dernières semaines (5 de mai et 2 de juin) ont vu se dérouler un nombre important de recettes sur le terrain. A raison de 2 ou 3 jours par semaine, des tronçons stratégiques de collecte ainsi que des poches de prises ont pu être recettés.

C'est le résultat, côté Axione, de l'industrialisation de la production de poches (ZAPM), que Charente Numérique considère acquise pour le second semestre 2020.

A court terme, sur l'ensemble des lots, les ouvertures commerciales suivantes sont prévues et représenteront 6000 nouvelles prises d'ici fin octobre :

- 3000 prises nouvelles d'ici au 31/07/2020
RF01 : La Rochefoucauld,
CN01 : Ruffec,
CN03 : Ruffec, Courcôme, Barro,
CN04 : Ruffec,
RI09 : Boutiers-Saint-Trojan, Nercillac,
RI10 : Boutiers-Saint-Trojan, Nercillac,
AI07 : Aigre, Marcillac-Lanville,
CN05 : Ruffec, La Faye,
CL01 : Bazac, Médillac, Saint-Avit, Saint-Quentin-de-Chalais ;
- 3000 prises supplémentaires viendront s'ajouter entre le 20/08 et le 31/10/2020.

Sur ces nouvelles bases de dialogue retrouvé, Charente Numérique estime à partir des plannings remis par les titulaires, les livraisons de prises à venir de la manière suivante :

- **Fin 2020 : Entre 12k et 15k prises ;**
- **Fin 2021 : + 35k à +40k prises, soit en cumul 47k à 55k prises ;**
- **Fin 2022 : + 48k à +50k prises, soit en cumul 95k à 105k prises ;**
- **Mi 2023 : + 5k prises uniquement sur le lot 2, soit 110k prises.**

Ceci s'entend en dehors de toute période de re-confinement rendue nécessaire par une recrudescence des cas d'infection au Covid-19.

IV) Nécessité d'un avenant aux marchés FTTH

1. Nouveau calendrier contractuel et prolongation des marchés

Compte tenu du retard accumulé par chaque titulaire sur l'exécution de son(s) lot(s) et la teneur des nouveaux plannings prévisionnels proposés par chaque titulaire, il apparaît nécessaire de prolonger la durée des marchés FTTH, afin de tirer un profit maximal de l'exécution de ces marchés et permettre ainsi l'achèvement du RIP dans des conditions réalistes.

En l'état actuel, au vu de la durée d'exécution contractuelle prévue initialement, les marchés doivent se terminer aux dates suivantes :

- Lot 1N : 07/09/2021 ;
- Lot 2 : 01/12/2022 ;
- Lots 3 et 4 : 15/04/2021.

Pour rattraper le retard accumulé passé et intégrer l'interruption des chantiers en raison de la crise sanitaire du covid19, il est envisagé de prolonger par avenant les marchés de la manière suivante :

- Lot 1N -> 07/09/2022
- Lot 2 -> 01/07/2023
- Lots 3 et 4 -> 15/09/2022

L'allongement de la durée d'exécution des marchés de conception réalisation et le traitement de ses conséquences sera la principale modification à porter aux marchés FTTH. L'avenant pourra redéfinir la durée d'exécution des Jalons (J1 à J6) au sein de chaque lot et suivant les spécificités de chaque lot. Chaque avenant engagera chaque titulaire sur le respect de ces nouveaux Jalons, sous peine d'application des pénalités déjà prévues au marché ou, le cas échéant, suivant des modalités d'application de pénalités qui pourraient être revues par avenant.

2. Négociation sur l'encours de pénalités

Il est proposé que l'avenant puisse également traiter des pénalités encourues par les deux titulaires au 15 mars 2020 et non encore appliquées à cette date.

Dans ce cadre, il sera possible de discuter d'une remise partielle de ces pénalités dans la limite d'un pourcentage de réduction de ces pénalités de telle sorte que le montant - laissé à la charge de chaque titulaire - reste acceptable. Un montant significatif devra toutefois être conservé pour maintenir une pression sur les entreprises et prévenir tout risque de nouveau glissement.

Les discussions concernant ce point devront s'inscrire dans le cadre d'un accord global à trouver avec chaque titulaire dans l'hypothèse où il présenterait des demandes.

3. Autres modifications possibles

Il conviendra de profiter de la négociation de ces avenants pour purger des questions annexes posées dans l'exécution des marchés FTTH ou porter des corrections aux documents contractuels, selon les spécificités de chaque lot.

DECIDE :

- de prendre acte de l'état d'exécution des marchés publics de conception-réalisation notifiés au groupement Axione / Bouygues Energies et Services (Marché n° 18015 – Lot 1N / Marché n°18002 – Lot 3 / Marché n° 18003 – Lot 4) et au groupement Resonance / Sobeca / Somelec (Marché n° 18001 – Lot 2), tel que présenté par le Président conformément aux données ci-dessus et attestant à ce jour d'un retard accumulé pour l'ensemble des lots susvisés ;
- de prendre acte de la nécessité d'engager des négociations avec les titulaires des marchés visés ci-dessus, en vue :
 - d'allonger la durée de ces marchés et d'en traiter les conséquences notamment en termes de pénalités de retard applicables,
 - de négocier le cas échéant l'encours des pénalités de retard applicables,
 - ou encore de purger toutes questions annexes posées dans l'exécution de ces marchés ou la rédaction des pièces contractuelles, selon les spécificités de chaque lot,

et ce afin de garantir la poursuite et l'achèvement de la Phase 1 du projet FTTH de Charente Numérique dans les meilleures conditions ;

- d'autoriser Monsieur le Président à engager ces négociations avec les titulaires des marchés susvisés avec, en cas d'accord entre les parties, la perspective de la conclusion d'avenant à ces marchés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes et documents et procéder à toutes les formalités utiles, afférents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE				X
M. Alain THOMAS				X
M. Bernard DUPONT	X			

(pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)				
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique DE CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, François ELIE et Alain THOMAS sont absents, non représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT